

COMMUNE DE PAPEETE

DÉLIBÉRATION N° 2022-115
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022

Date de la convocation :	
19 octobre 2022	
Date de séance :	
26 octobre 2022	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
27 octobre 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	18
Procurations	08
Votants	26
Pour	26
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	REY Steven
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino		X	BUIILLARD Michel
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva		X	VANFFAUT Georges
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BORDET Patrick
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	TAUTU Ioana
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
GERARD Dany		X	
COUE Vincent	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii		X	LE CAILL Heinui
LE CAILL Heinui	X		

OBJET :

Portant approbation de l'opération « 1ère tranche de travaux d'assainissement collectif de Papeete, Pirae et Arue » et de son plan de financement.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

18 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement conformément aux dispositions particulières sanitaires en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1820 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n° 2021/99 du 16 septembre 2021 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SIVU de Pirae / Arue et la commune de Papeete relative aux études de maîtrise d'œuvre et aux études complémentaires nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement collectif ;

Vu la convention n°85/2021 du 28 septembre 2021 constitutive d'un groupement de commandes entre le SIVU de Pirae / Arue et la commune de Papeete relative aux études de maîtrise d'œuvre et aux études complémentaires nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement collectif ;

Vu la délibération n° 2021/97 du 16 septembre 2021 portant validation de la Charte de l'assainissement collectif des eaux usées des villes de Papeete, Pirae et Arue et la signature de cette charte le 28/10/2021 ;

Vu la délibération n° 2021/97 du 16 septembre 2021 portant approbation de l'opération « étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'assainissement collectif entre les communes de Papeete, Pirae et Arue » et de son plan de financement ;

Vu le courrier n° HC / 106 860 / DIE / BPT du 25 juillet 2022 du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française relatif au financement de projets d'investissements communaux au titre du Contrat de Développement et de Transformation pour la Polynésie française (2021-2023) – Appel à projets 2023 ;

Vu le rapport d'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) remis le 30 septembre 2022 par le groupement SPEED/EGIS ;

Vu le rapport de présentation n°2022-60 du 17 octobre 2022 présenté par Monsieur Jules IENFA, 9^{ème} adjoint au maire ;

Considérant les accords entre la ville de Papeete et le SIVU TEPARENUI et la volonté des communes de Papeete, Pirae et Arue pour mutualiser le service public d'assainissement collectif sur leurs territoires ;

Considérant la nécessité de développer l'assainissement des eaux usées sur l'est de la Commune de Papeete afin de collecter les eaux usées de la plaine urbanisée ;

Considérant les résultats de l'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) réalisée en partenariat avec la commune de Papeete et définissant une première tranche de travaux fonctionnelle ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

ADOpte

Article 1 : L'opération intitulée « 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement collectif de Papeete, Pirae et Arue » est approuvée.

Cette opération, dont le détail estimatif est annexé à la présente délibération, a pour objet :

- La pose de 7 058 ml de réseau de collecte d'eaux usées sur les territoires de Pirae et Arue ;
- La pose de 2 postes de refoulement sur les territoires de Papeete ;
- Le raccordement de 52 gros usagers dont le CHPF, la cuisine centrale de Papeete, le RIMAP de Arue et la cité scolaire du Taaone correspondant à un volume d'eaux usées d'environ 1 330 m³/jour ;
- Le raccordement à la station d'épuration de Papeete du réseau en provenance de Pirae et Arue ;



Article 2 : Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- **Montant prévisionnel de l'opération TTC** : **5 040 008 400 CFP TTC**
Comprenant les travaux de Papeete, Pirae et Arue

- **Montant prévisionnel de l'opération TTC** : **1 680 002 799 CFP TTC**
Uniquement pour PAPEETE (soit 1/3 du montant des travaux)
- **Montant prévisionnel de l'opération HT (+ CPS 1%)** : **1 488 423 534 CFP HT**
 - Participation du Pays (50%) : 744 211 767 CFP HT
 - Participation du CDT 2023 – Etat/Pays (20%) : 297 684 707 CFP HT
 - Participation de l'OFB (10%) : 148 842 353 CFP HT
 - Participation de Papeete en fonds propres (20%) : 297 684 707 CFP HT

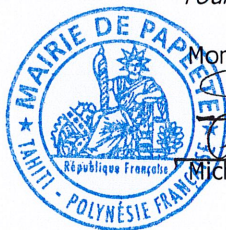
Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement afférentes, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits inscrits au budget.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance

Patrick BORDET



Monsieur le Maire

Michel BUILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20221026-DEL2022_115

Détail estimatif



**ETAPE 3 - MISE EN ŒUVRE DE LA 1^{ière} TRANCHE
DE TRAVAUX D'ASSISEMENT COLLECTIF
et MOE (phase VISA, DET et AOR)
à Papeete (Taunoa), Pirae et Arue**



N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix total (F XPF HT)
Coût prévisionnel des travaux HT = 3 950 MF CFP HT					
Estimation coût mission MOE global : Taux de base extrait de la loi MOP = 8% Coefficient de complexité Cc = 1,07					
1	TRAVAUX : Pose de 11 526 ml de réseau et de 9 postes de refoulement Débit d'EU collecté : 1 480 m3/jour	U	1	3 950 000 000	3 950 000 000
2	MOE - Phase VISA - 12% de MOE	U	1	40 574 400	40 574 400
3	MOE - Phase DET - 30% de MOE	U	1	101 436 000	101 436 000
4	MOE - Phase DET renforcée - forfait de 3 000 000 CFP/mois : 36 mois	U	1	108 000 000	108 000 000
5	MOE - Phase OPC - 3% de MOE	U	1	10 143 600	10 143 600
6	MOE - Phase AOR - 5% de MOE	U	1	16 906 000	16 906 000
7	Etudes connexes - CSPS (Coordination sécurité protection de la santé)	U	1	18 000 000	18 000 000
8	Etudes connexes - CT (Contrôle technique)	U	1	5 000 000	5 000 000
9	Etudes connexes - PGE (Plan de gestion environnementale)	U	1	40 000 000	40 000 000
10	Etudes connexes - Sondages géotechniques	U	1	70 000 000	70 000 000
11	Etudes connexes - Contrôles extérieurs géotechniques	U	1	5 000 000	5 000 000
12	Etudes connexes - ITV (Inspection caméra)	U	1	50 000 000	50 000 000
13	Etudes connexes - EIE (Etudes d'impacts)	U	1	6 000 000	6 000 000
TRAVAUX (Y/C ETUDES) HT					4 421 060 000
TVA sociale (1%)					44 210 600
TVA (13%)					574 737 800
MONTANT TOTAL TTC					5 040 008 400

Prise en charge par TEPAENUI - PIRAE ARUE (2/3) 3 360 005 600
Prise en charge par la ville de PAPEETE (1/3) 1 680 002 800

PPT / TEPAENUI - PIRAE ARUE - Septembre 2022



RAPPORT N° 2022-60

Relatif à un projet de délibération approuvant l'opération « 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement collectif de Papeete, Pirae et Arue » et de son plan de financement

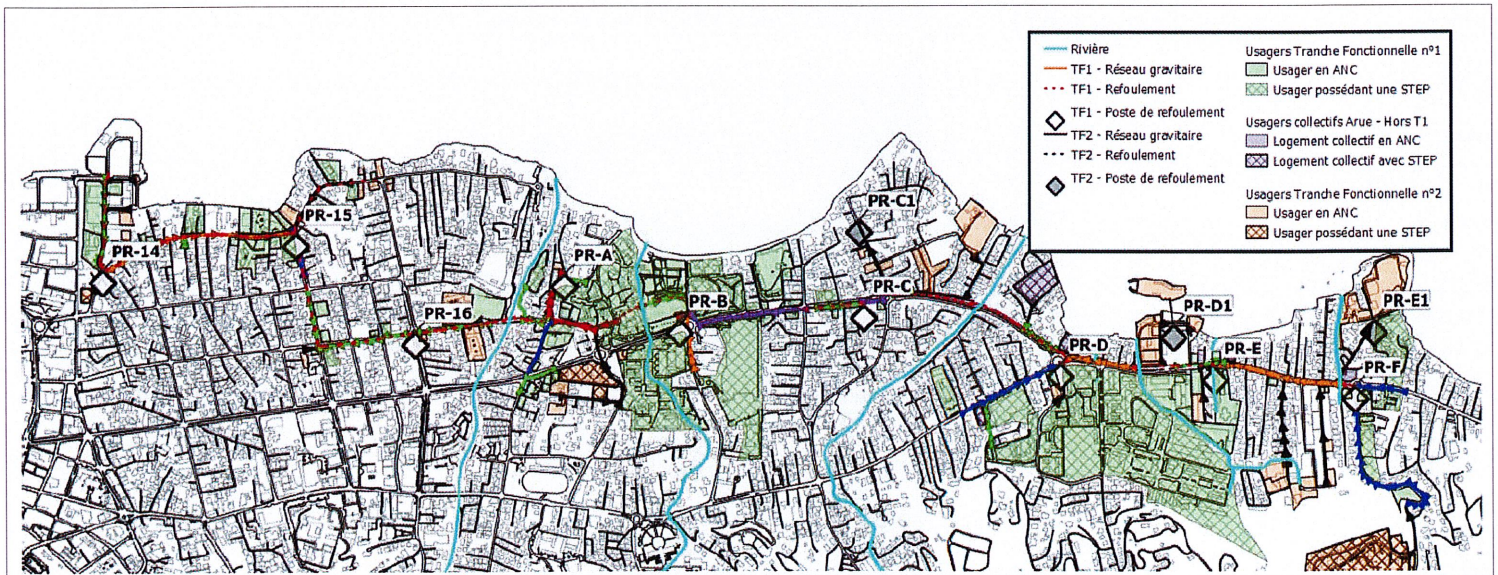
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir validé la charte de l'assainissement collectif des eaux usées des villes de Papeete, Pirae et Arue le 28 octobre dernier, les études de maîtrise d'œuvre en partenariat avec la ville de Papeete ont été lancées en mars 2022.

L'avancée de ces dernières nous permet de présenter un programme d'investissement fonctionnel notamment pour réaliser une 1^{ère} tranche de travaux qui rend possible le raccordement de nouveaux usagers sur Papeete et surtout la collecte des eaux usées des premiers usagers des Communes de Pirae et Arue vers la station d'épuration de la Papeava.

1. **Présentation technique du projet :**

Cette première tranche de travaux fonctionnelle est représentée sur le plan de localisation ci-dessous :



Cette 1^{ère} tranche de travaux consiste en la pose de 11,5 km de réseau (gravitaire et refoulement) et la pose de 9 postes de refoulement dont la répartition est précisée ci-dessous :

	Unité	Papeete	Pirae	Arue	TOTAL
Longueur de réseau :	mètre linéaire				11 526
- gravitaire	ml	2 374	2 535	2 525	7 434
- refoulement	ml	2 094	1 192	806	4 092
Nombre de poste de refoulement	U	3	3	3	9
Nombre d'usagers raccordables (en vert sur plan ci-dessus)	U	26	32	27	85
Débit eaux usées (y/c ECP : Eaux Claires Parasites)	M3/jour	223	882	439	1 544

2. Estimation financière du projet et plan de financement prévisionnel :

Le montant de cette 1^{ère} tranche de travaux a été estimé à : **5 040 008 400 CFP TTC** (soit 4 421 060 000 CFP HT et **4 465 270 600 CFP** avec la taxe CPS de 1%) – cf. détail estimatif ci-joint.

Le réseau a été dimensionné pour collecter à terme tout le zonage du SIVU (Pirae et Arue) et tout le bassin versant de la Fautau coté Papeete, soit un volume d'eaux usées (y/c Eaux Claires Parasites, les eaux de pluies qui s'infiltrent dans le réseau) à long terme estimé à 9 405 m³/jour.

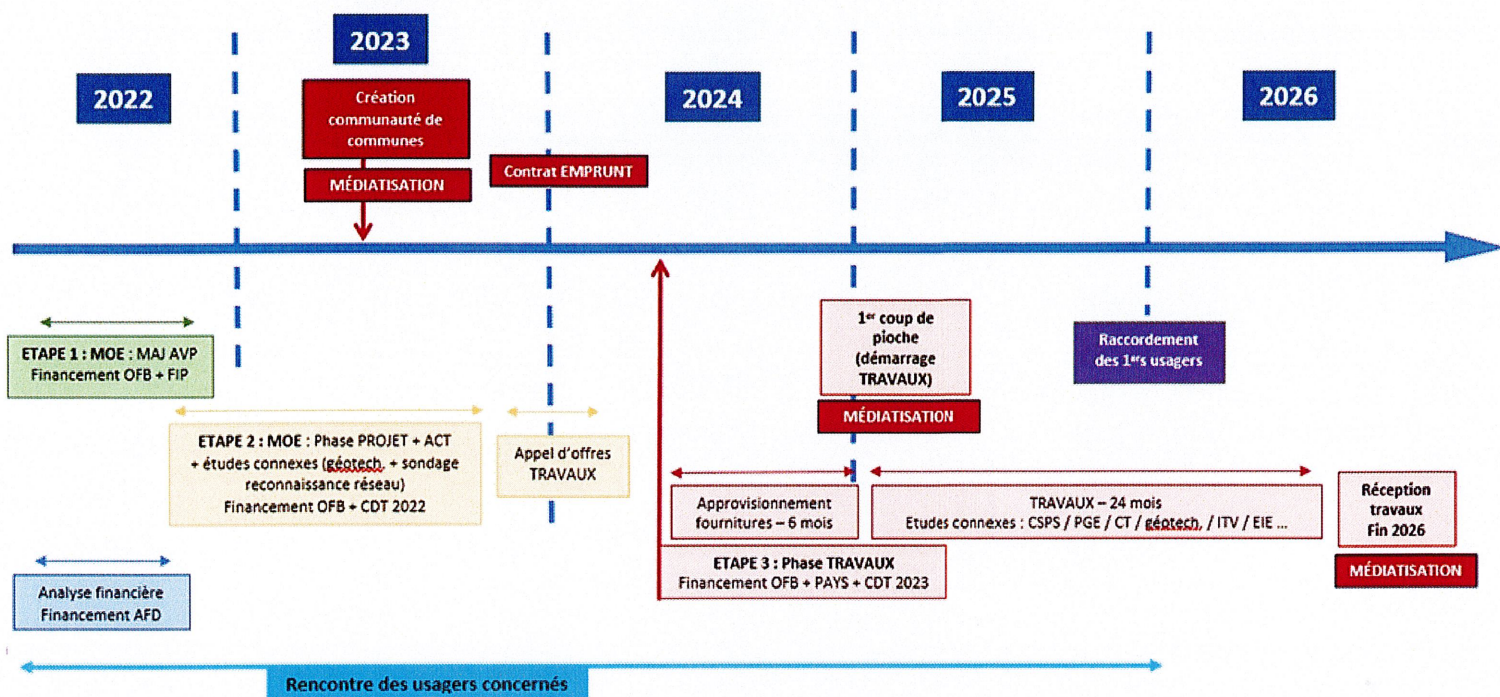
Il est proposé le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Ventilation des participants	Montant total HT (+ CPS 1%)	Montant HT pris en charge par le plan de financement du SIVU TEPARENUI (2/3)	Montant HT pris en charge par le plan de financement de PAPEETE (1/3)
PAYS - 50%	2 232 635 300 CFP	1 488 423 533 CFP	744 211 767 CFP
CDT 2023 – 20%	893 054 120 CFP	595 369 413 CFP	297 684 707 CFP
OFB – 10%	446 527 060 CFP	297 684 707 CFP	148 842 353 CFP
Fonds propres – 20%	893 054 120 CFP	595 369 413 CFP	297 684 707 CFP
TOTAL HT + CPS 1%	4 465 270 600 CFP	2 976 847 066 CFP	1 488 423 534 CFP
TVA (13%) déductible	574 737 800 CFP	383 158 534 CFP	191 579 266 CFP
TOTAL TTC	5 040 008 400 CFP	3 360 005 600 CFP	1 680 002 800 CFP

Le plan de financement prévisionnel est présenté en hors taxe sur la valeur ajoutée du fait du retour de la Direction des Impôts concernant la demande droit à déduction de la TVA formulée fin 2021 par le SIVU.

3. Durée prévisionnelle des travaux

La durée des travaux est estimée à deux ans et demi comprenant un délai d'approvisionnement de fournitures de 6 (six) mois tel que présenté dans la frise ci-dessous :



Le calendrier prévisionnel prévoit le raccordement des premiers usagers fin 2025 et une réception finale des travaux courant 2026.

Aussi, est-il proposé au travers du projet de délibération ci-joint d'approuver cette opération ainsi que son plan de financement.

Enfin, il convient de préciser que ce programme à l'échelle des trois communes, se fera sans préjudice des extensions de réseaux nécessaires au raccordement des zones de la ville (intramuros) marquées par un fort développement urbain et qui réclament un accompagnement de la commune.

A Papeete, le 17 octobre 2022

Le Rapporteur,

Jules IENFA,

9^{ème} adjoint au maire